



A Lyon le 8 avril 2022.

## **Objet : Lettre ouverte aux membres du conseil d'administration du Sytral Mobilité**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Le 10 mars dernier les élus d'EELV ont pris la responsabilité de casser un outil au service de l'intérêt général dans le seul but d'assouvir les appétits des multinationales du transport** en leur permettant de venir accaparer une partie de la manne financière publique.

Pour ceux qui en douterait, il suffit d'écouter les éléments de langage des élus EELV visant à faire croire à une « concurrence saine et juste ». Les mêmes éléments de langage qui ont conduit à la privatisation de l'eau, la privatisation des autoroutes, la privatisation de l'énergie, la privatisation des transports ferrés, ...

La liste des exemples de la soumission des décisions politiques au seul profit des intérêts privés est presque sans limite et, au final, ne servent ni les salariés en charge des missions de service public ni les usagers de ces mêmes services publics.

C'est d'ailleurs sans surprise que l'ensemble des représentants de droite et les élus socialistes qui ne sont plus à un reniement près, vous ont accompagné dans cette casse du service public et du statut social des salariés.

**Nous avons tenu informé les 4500 agents des TCL et leurs familles des positions de chacun et à l'aube des élections présidentielles et législatives**, parions qu'ils s'en souviendront au moment de mettre un bulletin de vote dans l'urne. Nous veillerons également à le leur rappeler au moment des élections municipales et métropolitaines.

**Vous avez pris l'initiative d'écrire aux salariés que vous leur garantissiez la continuité du socle social existant.** Pour ce faire vous avez mandaté une avocate afin de faire le constat de l'existant. Ce même avocat qui nous demande de donner quitus à ce constat.

Nous vous rappelons que l'existant est, pour l'essentiel, la conséquence de décisions unilatérales issues de l'échec de négociations d'accords de substitution à la suite de la dénonciation en 2009 par Keolis Lyon avec l'aval du Sytral, des accords et usages existants dans l'entreprise .

**Nous sommes également étonnés de l'incapacité du Sytral à obtenir l'ensemble des règles et usages existants puisque les appels d'offre précédents et l'actuel imposent un reporting de l'ensemble des éléments liés au dialogue social.**

Cela nous inquiète fortement sur l'aptitude du Sytral à faire respecter un quelconque socle social au regard de sa méconnaissance à connaître l'existant alors même qu'il n'existe qu'une seule entreprise !

Nous considérons donc que ces difficultés vont être accrues par l'allotissement voté par cette majorité verte et droite du Sytral d'aujourd'hui.

En l'état actuel des décisions, le Sytral n'aurait d'autre alternative que d'investir humainement et matériellement dans ses équipes, afin de répondre à ses obligations de suivi de l'ensemble des entreprises.

Cela aurait comme conséquence immédiate d'augmenter les coûts pour les contribuables et conduit d'ores et déjà à nous donner raison sur une décision qui ne permettra pas de permettre des économies pour les collectivités.

**Nous vous rappelons également que dans le cadre des appels d'offre précédents, dans le cahier des charges, étaient intégrés les accords et usages existants.** Il ne s'agit donc pas d'une innovation mais d'un rappel de l'existant.

**L'innovation serait de négocier des accords entre les syndicats représentatifs et l'autorité organisatrice avec de véritables avancées sociales pour les salariés et, ce qu'elle que soit l'entreprise dans laquelle ils travaillent ou ils travailleront si d'aventure le projet du Sytral parvenait à son terme.**

L'innovation serait la création d'une instance de négociation afin de maintenir la cohésion sociale de l'ensemble des salariés des différentes entreprises. De plus, ce socle social devrait être étendu à l'ensemble des salariés opérant dans les réseaux mis en œuvre par le Sytral dans son champ d'intervention.

Si le Sytral avait une quelconque volonté de préserver les salariés, la majorité verte aurait dû faire le choix de sortir des logiques marchandes et des appels d'offre en mettant un processus de reprise en gestion directe du réseau.

**A ce stade plusieurs questions doivent aujourd'hui trouver une réponse face au courrier du Président à l'ensemble des salariés :**

- Le socle social est négociable et, si oui, avec qui ?
- Le socle social sera-t-il applicable aux deux lots d'exploitation ainsi qu'à la SPL concernant le commercial et le marketing ?
- Les salariés du commercial et du marketing seront-ils à la convention collective des transports publics urbains de voyageurs ?
- Les salariés des Parc-relais sont-ils les sacrifiés des choix du libéralisme des Verts et n'ont soumis à ce socle social ?
- Les salariés de RhonExpress vont-ils subir un recul social (Valeur du point plus importante, existence d'un 14<sup>ème</sup> mois, ...) ?
- Quelles sont les règles de droit que vous allez appliquer concernant le transfert du contrat de travail des salariés ?
- Comment allez-vous faire la démonstration que les différents lots que vous voulez mettre en œuvre correspondent dans l'entreprise actuelle à des entités économiques autonomes permettant l'application de l'article L1224-1 du code du travail ?
- Comment allez-vous garantir la liberté de circulation des agents sur l'ensemble du réseau TCL dans sa configuration actuelle, dans le respect des règles conventionnelles, sans être soumises à cotisation et fiscalisation et donc une baisse du pouvoir d'achat ?
- Comment allez-vous garantir que les frais de santé (mutuelle) soit du même niveau qu'aujourd'hui sans baisse du niveau de prestation et/ou d'augmentation de cotisation et par conséquent une baisse du pouvoir d'achat ?
- Comment allez-vous garantir les passerelles permettant de maintenir des parcours professionnels sur l'ensemble des métiers existants aujourd'hui dans l'entreprise unique ?

- Comment allez-vous garantir un maintien dans l'emploi en cas d'inaptitude ou de perte d'habilitation sur des périmètres plus restreints qu'aujourd'hui ?
- Comment allez-vous garantir le maintien du même niveau de prestation des activités sociales et culturelles du CSE actuel alors même que par nature l'enveloppe financière de chacun des CSE futurs sera moindre ?

**Après avoir écrit aux salariés, vous avez la responsabilité aujourd'hui de leur apporter des réponses sur l'ensemble de ces points.**

Bien évidemment, nos organisations syndicales restent disponibles pour en discuter et négocier un véritable socle social, ce qui serait la démonstration d'une véritable innovation sociale et politique.

Pour l'UGICT CGT TCL  
Rachida Albrand  
Secrétaire Générale

Pour la CGT TCL  
Thierry Pécoud  
Secrétaire Général